

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 24 NOVEMBRE 2011**

**Etaient présents :** FAURE Jean-Paul  
MERE Philippe  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
TARRO-TOMA Georgette  
BARRÉ Jean-Claude  
BRUN Michel  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
RAVANAT Jean-Luc

**Etaient excusés :** PELLISSIER Francis (suppléant)  
REYNIER-POETE Patrick

**Etait absente :** BARNEL Annick

**Ordre du jour :** Contrat groupe d'assurance du personnel  
Adhésion au contrat cadre d'action sociale  
Préparation du budget primitif 2012 : participation  
des communes  
Résultat de l'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur  
Station de pompage de Saint Théoffrey  
Régime indemnitaire – I.A.T.  
Informations et questions diverses

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22/09/2011**

**Cantine**

**Jean-Paul Faure** n'est pas d'accord avec les propositions de PTVL (relais de Chantelouve à Laffrey) concernant les tarifs pour l'année scolaire prochaine. La somme de 5 000 euros (pour non versement de la subvention par le conseil général) sera payée, mais il va falloir discuter de leur proposition. Le Sivom assure l'encadrement et la facturation et il ne peut accepter les tarifs proposés. Il faut à nouveau avoir une discussion avec les responsables de cette structure.

Le compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2011 est approuvé par les membres du comité syndical.

**CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

**Jean-Paul Faure** informe de l'expiration du contrat souscrit en 2008 pour l'assurance des risques statutaires (décès, accident de travail et maladies imputables au service, longue maladie, maladie longue durée, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie après épuisement des droits à congés et avant commission de réforme, infirmité, allocation

.../...

d'invalidité temporaire) auprès du groupement Dexia Sofcap/Generali pour les agents CNRACL.

Le centre de gestion de l'Isère a de nouveau attribué le marché à cette société pour une durée de 4 ans et propose aux collectivités d'y adhérer.

Conditions financières pour les collectivités employant entre 1 à 10 agents CNRACL : Cotisation sur le salaire brut des agents :

Franchise de 10 jours : taux de 5.35 %

Franchise de 15 jours : taux de 5.05 %

Franchise de 30 jours : taux de 4.65 %

Sachant que jusqu'ici le Sivom avait choisi la franchise de 10 jours et que le taux était de 4.70 %.

Pour les agents non affiliés à la CNRACL :

Franchise de 10 jours au taux de 0.98 %

Franchise de 15 jours au taux de 0.85 %

Sachant que jusqu'ici le Sivom n'avait pas pris cette option.

**Après délibération, le comité syndical, décide à l'unanimité, de reconduire le contrat d'assurance du personnel auprès du groupement Dexia Sofcap/Generali pour les agents CNRACL avec la franchise de 10 jours, au taux de 5.35 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

## **ADHESION AU CONTRAT CADRE D'ACTION SOCIALE**

**Jean-Paul Faure** explique que la loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Il est proposé aux élus que le Sivom adhère au contrat cadre mutualisé pour les lots suivants :

Lot 1 : Protection santé complémentaire

Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie

Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents d'adhérer à tout ou partie de ces lots en fonction de leurs besoins.

Il est rappelé que l'adhésion à ces dispositifs n'a aucune incidence budgétaire pour la collectivité.

**Après délibération, le comité syndical, décide à l'unanimité, d'adhérer au contrat cadre d'action sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

## **PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 : PARTICIPATION DES COMMUNES**

**Jean-Paul Faure** expose la nécessité de demander aux communes le versement de leur participation dès le mois de janvier et avant le vote du budget général primitif pour pouvoir continuer à payer les factures et les salaires.

Il propose donc de verser mensuellement une participation, basée sur le montant de l'année 2011 :

Notre Dame de Vaulx a versé 49 389 € sur l'année 2011

Proposition de verser 4 900 € par mois

Saint Jean de Vaulx a versé 135 354 € sur l'année 2011

Proposition de verser 13 500 € par mois

Ces montants seront réajustés après le vote du budget primitif 2012.

**Après délibération, le comité syndical, accepte, par 7 voix Pour et 1 Abstention la proposition de versement de la participation des communes avant le vote du budget général primitif 2012.**

## **RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DU TRACTEUR**

Arrivée de Jean-Louis Léon.

La commission "matériels" s'est réunie pour analyser les offres pour l'achat d'un tracteur et les élus présents à cette réunion font état de leurs conclusions.

Pour **Thierry Cassagne**, la société Bonfils a été la seule à répondre à tous les critères demandés.

**Philippe Mère** précise que seule la société Bonfils a inclus le passage aux mines, nécessaire pour l'adaptation du matériel de déneigement. Le tracteur John Deere a un châssis intégral et les deux agents techniques ont porté leur préférence sur ce modèle.

Il a un doute quant au prix de la reprise du Fastrac par Bonfils, car il indique un prix de 18 000 € net (est-ce HT ou TTC ?).

**Jean-Paul Faure** mentionne également la préférence du John Deere pour Francis Pellissier.

**Jean-Louis Léon** a discuté avec les sociétés Bonfils et ESD. Les deux ont fait un effort de prix. ESD a fixé son prix à 62 800 € HT, soit 75 108 € TTC et Bonfils a fixé le sien à 66 500 € HT, soit 79 534 € TTC. Il confirme que la reprise du Fastrac est un prix hors taxes.

Etant donné les délais de livraison, il a réussi à obtenir le prêt d'un tracteur afin de ne pas endommager le Fastrac.

Vu la différence de prix, il est d'accord pour laisser le choix aux utilisateurs.

.../...

**Jean-Luc Ravanat** fait le bilan et constate que le prix d'achat est inférieur à ce que le Sivom avait prévu.

**Jean-Paul Faure** propose d'aller voir les deux tracteurs avec les techniciens.

Pour **Jean-Luc Ravanat**, ce sera difficile car les sociétés n'auront certainement pas le matériel en stock.

**Philippe Mère** est également d'accord pour suivre l'avis des techniciens.

**Jean-Louis Léon** souhaite faire valider cette proposition par les conseils municipaux. La commune de Notre Dame de Vaulx joue le jeu de la solidarité et elle aimerait parfois qu'il y ait l'effet inverse.

Il faudrait voir pour essayer d'obtenir une subvention sur les équipements de déneigement et pour faire un emprunt sur 5 ou 7 ans. Les banques doivent être contactées rapidement.

**Jean-Claude Barré** trouverait normal de connaître le montage financier avant de passer au vote.

**Après délibération, le comité syndical, est d'accord à l'unanimité pour retenir le tracteur John Deere.**

**Par 8 voix Pour, le comité syndical vote sur le principe d'une durée de prêt de 7 ans.**

## **STATION DE POMPAGE DE SAINT THEOFFREY**

**Jean-Paul Faure** prévient des essais sur les pompes de la station de Saint Théoffrey demain 25 novembre au matin. De ce fait, il ne peut rien être dit de précis aujourd'hui.

**Jean-Louis Léon** doute du bon fonctionnement de la nouvelle pompe alors que Pavelec est certain qu'elle marche.

## **REGIME INDEMNITAIRE – I.A.T.**

**Philippe Mère** et **Jean-Paul Faure** donnent les conclusions de la réunion de la commission "employés" décidant de porter le coefficient multiplicateur maximum de l'IAT à 2,5 pour tous. Ils ont rencontré les employés et avaient décidé de mettre des notes. D'un commun accord, ils ont mis la note maximum aux trois agents concernés qui auront donc le coefficient multiplicateur de 2,5. Un des agents est passé de la filière technique à la filière sociale et il faudra le rajouter dans la délibération.

**Sylvie Battail** s'étonne de la note maximale, car certains parents d'élèves sont venus se plaindre de l'encadrement des enfants dans le car.

**Jean-Paul Faure** répond qu'il n'a aucun reproche à faire aux employés.

**Philippe Mère** souligne l'existence de problèmes de ceintures dans le car et les élus peuvent s'adresser, dans ce cas-là au transporteur. Certains cars, anciens, ne sont pas équipés de ceintures.

.../...

**Jean-Claude Barré** demande si la loi oblige le port de la ceinture dans les cars.

**Jean-Paul Faure** répond par l'affirmative, si le car en est équipé bien sûr.

**Jean-Louis Léon** signale que si le car a des ceintures, il faut s'assurer que le personnel attache les enfants. Si les ceintures sont défectueuses, un courrier peut être adressé au transporteur.

**Sylvie Battail** demande ce qui a motivé la générosité des élus d'avoir passé le coefficient multiplicateur de 2 de l'an dernier à 2,5 cette année. Elle est surprise car l'an dernier, une décision avait été prise et cette année, elle change.

**Jean-Paul Faure** explique, d'une part qu'un barème de note a été établi avec différents critères et que les agents répondent parfaitement à ceux-ci. D'autre part, deux employés de Saint Jean ont un coefficient multiplicateur à 3,5 et le souhait était de réduire cet écart.

**Philippe Mère** insiste sur le fait que les employés méritent cette prime.

**Georgette Tarro-Toma** constate donc que les trois agents sont parfaits et égaux.

**Philippe Mère** répond que par rapport au travail demandé, oui.

**Jean-Claude Barré** explique la décision d'augmenter le coefficient multiplicateur. Les élus ont mis un certain temps à mettre en place cette indemnité. Ce n'est pas pour autant qu'elle évoluera chaque année. Et pour lui, le but n'est pas de rattraper les valeurs attribuées aux employés de Saint Jean.

**Jean-Louis Léon** ne s'oppose pas à la décision de la commission, mais dans le contexte actuel, il décide de s'abstenir.

**Après délibération, le comité syndical, par 7 voix Pour et 1 Abstention décide de passer le coefficient multiplicateur à 2,5 maximum pour les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe et l'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Participation financière à la psychologue scolaire**

**Jean-Paul Faure** fait part du courrier de la psychologue scolaire demandant une participation de 0,50 cents par élève pour l'année scolaire 2011-2012.

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser cette participation.**

### **Subvention à l'Ecole en Pays de Vaulx**

**Georgette Tarro-Toma** communique la demande de subvention de l'Ecole en Pays de Vaulx.

**Thierry Cassagne** mentionne le versement d'une subvention de 310 euros par la commune de Saint Jean de Vaulx chaque année. Le comité des fêtes a également donné cette année 350 euros pour le spectacle de fin d'année.

**Jean-Louis Léon** indique que la commune de Notre Dame de Vaulx verse une subvention sur justificatif de spectacle. La question est de savoir si le Sivom pouvait verser une subvention, en lieu et place des communes même s'il est trop tard pour cette année.

**Le comité syndical accepte, à l'unanimité, de verser une subvention à l'Ecole en Pays de Vaulx à compter de 2012, en lieu et place des communes.**

### **Compte-rendu du conseil d'école du 03/11/2011**

**Jean-Paul Faure** expose la demande d'appareil photo numérique des enseignants de Notre Dame de Vaulx pour laquelle il n'est pas d'accord.

**Jean-Luc Ravanat** propose de demander à la communauté de communes d'acheter quelques caméscopes qui serviraient à toutes les écoles allant travailler sur le projet cinéma. Un appareil photo ferait éventuellement l'affaire. Les élus de Saint Jean disent la même chose et rien n'a été décidé en conseil municipal.

### **Commission "cantine" et repas de fin d'année**

**Sylvie Battail** propose de fixer une date de réunion de la commission "cantine" ainsi que du repas des employés.

La réunion de la commission "cantine" est fixée au 07 décembre 2011 à 18 heures à la mairie de Notre Dame de Vaulx et le repas de fin d'année au 16 décembre 2011 à l'auberge des 4 chemins à Notre Dame de Vaulx.